

UNION INTERNATIONALE POUR LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DE SES RESSOURCES
INTERNATIONAL UNION FOR CONSERVATION OF NATURE AND NATURAL RESOURCES

Avenue du Mont-Blanc
1196 Gland - Suisse/Switzerland

Télex/Telex: 22618 iucn
Tél./Tel. (022) 64 32 54

Télégrammes/Telegrams:
IUCNATURE GLAND

Référence/Reference:

COMMENTAIRE DE L'UICN

CANDIDATURE A LA LISTE DES SITES DU PATRIMOINE MONDIAL

1. NOM: Parc national de Kahuzi-Biéga
2. LIEU: Région de Kivu, est du Zaïre
2°10'S à 2°52'S
28°40'E à 28°50'E
3. CANDIDATURE PROPOSEE PAR:
L'Institut zaïrois pour la conservation de la nature, département
de l'environnement, conservation de la nature et tourisme
4. DOCUMENTATION A L'APPUI:
 - (i) Formulaire de candidature
 - (ii) Carte annexée au formulaire
 - (iii) Documentation complémentaire (UICN)
 - a) Rapports du World Wildlife Fund, Projet 1731
 - b) Entretien avec M. A.E. Goodale le 6/3/80
 - c) Entretiens avec MM. Muema, Mankoto et Kaballa, lors
de la conférence sur la conservation de l'Afrique de
l'Ouest du 2 au 8.2.1980.
5. DESCRIPTION SOMMAIRE ET INDICATIONS GENERALES
Le parc national de Kahuzi-Biéga fut créé en 1970 (60'000 ha.) et
porté à 600'000 ha. en 1978. Il est situé à une altitude de 1'800
à 3'400 m. sur le versant ouest d'une chaîne montagneuse; il tire
son nom de deux volcans éteints, le Kazui et le Biéga. C'est un
important sanctuaire pour le gorille de montagne (Gorilla gorilla
beringei) qui est une espèce menacée inscrite dans le Red Data Book
de l'UICN.

Le parc renferme une grande variété d'habitats de prairies et de fo-
rêts utiles à la survie du gorille qui vit de 2'100 m. à 2'400 m.
La forêt secondaire et la forêt de bambous ont une grande importance
pour cette espèce (de septembre à décembre). Outre les gorilles, il
se trouve dans le parc des populations de chimpanzés, de colobes
noirs et roux, de et des singes à face de hibou.

6. INTEGRITE:

Les problèmes économiques qu'a connus récemment le Zaïre ont entraîné une diminution marquée de l'efficacité de la gestion et de la protection nécessaire pour garantir la survie des espèces du parc et la continuité de l'écosystème. Les routes se sont détériorées au point que les gardes du parc ne peuvent plus patrouiller, d'autant plus qu'ils manquent d'essence et d'équipement.

Il résulte de tout cela un déclin du tourisme qui assurait des recettes à la région. Parallèlement, le braconnage a augmenté.

7. EVALUATION:

Il ne fait aucun doute que la région répond au critère C 10(iv) d'habitat protégeant une espèce rare ou menacée (gorille de montagne). Elle obéit aussi au critère d'intégrité C (11)iv.

La région répond également aux critères C 10(iv) et C 10(iii), mais à un degré moindre que le parc national des Virunga déjà inscrit à la liste des sites du patrimoine mondial.

8. RECOMMANDATION:

Répondant aux critères voulus, le parc national de Kahuzi-Biéga devrait être inscrit à la liste du patrimoine mondial. D'importants fonds de l'ordre de 200'000\$ à 500'000\$ seront nécessaires pour chacun des sites du parc national du Zaïre. Ces fonds devraient être disponibles sur une période de 3 à 5 ans à raison de 100'000\$ par an. Il y a actuellement un site du parc national au Zaïre. La candidature de deux autres a été proposée en 1980. Il y a certainement un site, et peut-être deux ou trois autres qui mériteraient d'être inscrits à la liste du patrimoine mondial.

